

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023</b>		
<b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b>  EN EXERCICE : 21  PRESENTS : 12  VOTANTS : 13  QUORUM ADMIN GAL : 11	<b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME  <b>EXCUSES :</b> RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI  <b>POUVOIRS :</b> CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO  <b>ABSENTS :</b> FRANCK PACCARD	<b>VOTES :</b>  POUR : 13  CONTRE : 0  ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE  
Rapporteur : François RIEU  
Délibération n°23-31

**Objet : Animation - Plan de gestion de l'Arly domaniale : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage**

**Considérant** le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.7, portant sur le plan de gestion de l'Arly domaniale, le contexte de l'opération est rappelé.

Il est proposé la réalisation d'un plan de gestion de l'Arly domaniale afin de définir des modalités de gestion des boisements et atterrissements du cours d'eau, de la plaine alluviale entre Ugine et Albertville.

L'Etat étant gestionnaire du domaine public fluvial sur ce linéaire, il est nécessaire qu'une délégation de maîtrise d'ouvrage soit établie au bénéfice du SMBVA.

Cette délégation se fait dans le cadre d'une convention, dont le projet est annexé à la présente délibération. L'objet de cette convention est l'élaboration du plan de gestion de l'Arly domaniale.

L'étude du plan de gestion de l'Arly domaniale doit permettre d'établir à moyen terme (5-10 ans) une gestion adaptée en fonction des enjeux et des secteurs, et proposer une vision à long terme d'espace de liberté qui seront étudié dans un second temps.

